



## Ouverture de la pêche du brochet

**Les brochets n'ont qu'à bien se tenir. Le mercredi 1er mai, c'est l'ouverture ! Il sera donc possible de pêcher ce poisson en plans d'eau, rivières et fleuves de seconde catégorie piscicole. Le Loir et la Braye étant deux rivières parfaitement adaptées pour la traque de maître esox (nom latin du brochet).**



En plus du brochet vous pourrez aussi traquer la perche et le sandre qui seront aussi de la partie durant votre ouverture de pêche 2019. Attention néanmoins, le sandre sera encore sur certains secteurs en période de reproduction, nous vous incitons donc fortement à les remettre à l'eau rapidement afin de le laisser accomplir son cycle dans de bonnes conditions. Pour le black-bass, il faudra attendre le 1er juillet 2019, date d'ouverture officielle de la pêche en Loir-et-Cher pour ce poisson.

**Pour aller à la pêche, je prend ma  
carte chez mon dépositaire habituel  
ou sur**

**[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)**

Le quota de carnassiers (sandre, brochet et black-bass) est fixé à 3 spécimens par jour et par personne, dont 2 brochets maximum, dans les cours d'eau et plans d'eau de 2ème catégorie piscicole. De même les tailles réglementaires de captures restent inchangées. Elles sont de 60cm pour le brochet, 50cm pour le sandre, 30cm pour le black bass et pour la perche pas de taille minimale. Attention sur certains parcours la pêche est en «No Kill» (remise à l'eau obligatoire des poissons). Concernant la réglementation, vous retrouverez plus d'informations sur le guide de pêche 2019 téléchargeable sur le site internet [www.peche41.com](http://www.peche41.com).

Il est fortement conseillé d'effectuer un prélèvement raisonné et raisonnable et de respecter au maximum les tailles de captures afin de maintenir les populations de poissons.

Enfin avant de vous rendre au bord de l'eau, n'oubliez pas votre carte de pêche. Vous pourrez vous procurer cette dernière chez votre dépositaire habituel ou directement de chez vous, si le site [www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr).

**INFORMATION :**

**3 nouveaux sites de pêche ouvrent le 1er mai prochain :**

- **Plan d'eau des Prés Charrier (1,5 ha) à Naveil.**
- **Plan d'eau de Chitenay (2,5 ha).**
- **Ballastière de la Scierie à Chouzy sur Cisse (46 ha).**